



***LE CERCLE
DE L'INDUSTRIE***

ACTUALITES EUROPEENNES

MARS 2017

n° 234

www.cercleindustrie.eu

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'UE	Page 3
Déclaration de Rome du 25 mars 2017	Page 4
Résolution du Parlement européen sur l'amélioration du fonctionnement de l'UE à Traités constants	Page 5

CONCURRENCE

Proposition de la Commission pour un renforcement de l'efficacité des autorités nationales de concurrence	Page 6
---	--------

NUMERIQUE

Digital Day organisé par la Commission européenne le 23 mars à Rome	Page 7
---	--------

L'AGENDA

Page 8

Dossier clôturé le 24mars 2017

Le document suivant résulte d'une [veille documentaire](#) et constitue une synthèse des informations officielles parues sur les activités de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement européen. Ne sont relevées ici que les informations susceptibles d'intéresser les membres du Cercle de l'Industrie.

[La parution de ce document est prévue tous les mois.](#)

Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'UE

Le 1^{er} mars 2017, la Commission européenne a publié un **Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe**, sous-titré « Réflexions et scénarios pour l'UE à 27 d'ici 2025 ».

◆ **Rappel**

● Dans son **Discours sur l'état de l'Union** du 14 septembre 2016, le Président de la Commission, **Jean-Claude Juncker**, avait annoncé que la Commission publierait en mars 2017 un **Livre Blanc sur l'avenir de l'Union économique et monétaire (UEM)**, visant à préparer l'approfondissement de l'UEM dans le contexte d'une Union à 27 (cf. dossier Septembre 2016, n°228).

◆ **Axes d'action**

● En introduction, la Commission décrit **les défis auxquels doit faire face l'UE** : baisse du poids relatif de l'Europe dans une économie mondiale marquée aussi par une tendance au protectionnisme et au replis sur soi national, chômage de long terme et taux élevé d'endettement public et privé, vieillissement de la population, défi migratoire; mais aussi pertes de confiance des Européens vis-à-vis de leurs institutions nationales et défiance vis-à-vis du projet européen.

● Pour permettre à l'UE de relever ces défis, elle insiste sur le fait que l'Europe (et en particulier les Etats membres de l'UE) doit prendre des décisions claires sur son fonctionnement et son périmètre d'intervention. Pour alimenter cette nécessaire réflexion, elle propose **cinq scénarios possibles d'évolution de l'Europe d'ici 2025** (sans afficher de préférence):

1/Le statu quo:

● L'UE à 27 continuerait de se concentrer sur les questions d'emploi, de croissance et d'investissement:

-en renforçant le marché intérieur et en soutenant l'investissement dans les domaines de l'énergie, du transport et du numérique,

-en approfondissant peu à peu l'UEM, ce qui améliorerait la soutenabilité des finances publiques dans la zone euro, renforcerait l'euro et stimulerait les marchés de capitaux européens.

● En matière de défense, les Etats membres développeraient une coopération et mettraient en commun certaines capacités militaires.

● Au plan international, l'UE continuerait à négocier des accords commerciaux bilatéraux, et parviendrait encore davantage à parler d'une seule voix et influencer l'action internationale en matière climatique (les COP) et financière (G20, Comité de Bâle).

● La Commission conclut que l'UE continuerait de délivrer des résultats concrets et positifs, à condition que les 27 soient unis et décidés.

2/Une Union réduite au marché unique:

● Ce recentrage sur le marché unique impliquerait :
-que l'UE réduise fortement son activité législative (notamment en termes d'harmonisation des normes environnementales et de protection des consommateurs),
-qu'elle délaisse des thèmes tels que la fiscalité ou le contrôle des aides d'État,

-que la coopération entre les Etats membres décline.

● Cela entraînerait des entraves à la liberté de circulation des personnes (multiplication des contrôles aux frontières), et une fragilisation de l'euro. Cela provoquerait aussi de fortes résistances nationales à la conclusion de nouveaux accords commerciaux de l'UE et à des prises de position univoques de l'UE au plan mondial sur le climat ou l'encadrement de la finance.

La Commission considère que la capacité des 27 à prendre des décisions collectives serait diminuée.

3/L'Europe de « ceux qui veulent aller plus loin »:

● Certains Etats membres s'entendraient pour renforcer leur coopération en matière de défense et de sécurité, de fiscalité, de droit social ou de politique industrielle.

● La Commission estime que cette intégration différenciée selon les Etats et les thématiques pourrait rendre l'UE moins lisible et moins transparente pour les citoyens européens.

4/« Faire moins de façon plus efficace »:

● L'UE abandonnerait certains domaines d'action (tels que la politique régionale ou la santé publique) pour se concentrer sur un petit nombre d'autres (tels que la R&D, le commerce extérieur, la sécurité, l'immigration, ou encore la défense). Dans ces domaines, elle se donnerait les moyens de décider, de mettre en œuvre et de financer son action de manière plus efficace.

● La Commission indique qu'une vision plus claire des domaines d'action respectifs de l'UE et des Etats membres pourrait être appréciée par le citoyen européen. Néanmoins, les 27 pourraient avoir du mal à s'entendre sur les domaines sur lesquels concentrer l'action de l'UE.

5/« Faire beaucoup plus tous ensemble »:

● Les 27 décideraient de mettre en commun davantage de compétences et de ressources, et parviendraient à adopter et mettre en œuvre leurs décisions communes bien plus rapidement qu'aujourd'hui.

● Ils parviendraient ainsi à créer une Union de la défense, à finaliser le marché unique de l'énergie, des services, du numérique, et des capitaux. La coordination entre Etats membres en matière fiscale et sociale serait renforcée.

● La Commission considère que l'UE serait ainsi capable d'agir beaucoup plus rapidement et que les citoyens européens auraient davantage de droits tirés du droit européen. Mais elle indique que certaines parties de la population de l'UE pourraient estimer que celle-ci manque de légitimité ou s'est vu transférer trop de pouvoir par les Etats membres.

◆ **Suivi**

La Commission indique en conclusion qu'elle publiera au cours des prochains mois des **documents de réflexion** portant sur:

-le développement de la dimension sociale de l'Europe (fin avril 2017),

-l'approfondissement de l'UEM (fin mai 2017),

-l'encadrement de la mondialisation des échanges (mi-mai 2017),

-le futur de la défense de l'UE (début juin 2017),

-le futur du budget de l'UE (fin juin 2017).

► Livre blanc de la Commission [\(ici\)](#)

Déclaration de Rome du 25 mars 2017

Le **25 mars 2017**, les 27 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE moins le Royaume-Uni, ainsi que les Présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne ont cosigné une Déclaration marquant les 60 ans du Traité de Rome.

◆ **Rappel**

● Signé le **25 mars 1957** par les dirigeants de six pays (République Fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas), le **Traité de Rome** créait la Communauté Économique Européenne (CEE). Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1958, il a notamment institué le **marché commun européen**.

● Réunis à **Bratislava** (Slovaquie) le **16 septembre 2016** après le référendum britannique du 23 juin 2016 en faveur d'un retrait britannique de l'UE, les 27 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE avaient adopté la **Déclaration et la Feuille de route de Bratislava**. La seconde définissait quatre grands thèmes de travail (défense, sécurité contre le terrorisme, soutien aux investissements, jeunesse), l'objectif étant de se retrouver en mars 2017 à Rome, pour les 60 ans du Traité du même nom, et d'annoncer des avancées précises et concrètes pour les citoyens européens.

◆ **Axes d'action**

● Dans leur Déclaration commune, les 27 Chefs d'Etat et de gouvernement se sont finalement contentés d'affirmer les objectifs suivants:

1/Une Europe « sûre et sécurisée », disposant d'une politique migratoire « efficace et responsable » et déterminée à lutter contre le terrorisme.

2/Une Europe « prospère et soucieuse du développement durable », dotée d'un marché unique qui se développe en s'adaptant aux transformations technologiques, d'une « monnaie unique stable et encore renforcée » favorisant la croissance grâce aux investissements, à des réformes structurelles

(au niveau national) et à des efforts en vue de l'achèvement de l'UEM, et dans laquelle l'énergie est « sûre et financièrement abordable », et l'environnement « propre et sûr ».

3/Une Europe « sociale », prenant en compte « la diversité des systèmes nationaux et le rôle essentiel des partenaires sociaux », luttant contre le chômage, et où les jeunes bénéficient « du meilleur niveau d'éducation et de formation et peuvent trouver un emploi ».

4/Une Europe « plus forte sur la scène mondiale », œuvrant à la « stabilité » de son voisinage immédiat mais aussi au Proche-Orient et en Afrique, « prête à assumer davantage de responsabilités et à contribuer à la mise en place d'une industrie de la défense plus compétitive et plus intégrée », « déterminée à renforcer sa sécurité et sa défense communes en coopération avec l'OTAN », qui favorise « le commerce libre équitable » et « une politique climatique mondiale constructive ».

● La Déclaration ne détaille pas les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre ces objectifs, mais évoque le **débat en cours entre les Etats membres sur l'opportunité d'une « Europe à plusieurs vitesses »**: les 27 « agiront de concert, si nécessaire à des rythmes différents et avec une intensité différente » mais « tout en avançant dans la même direction », « conformément aux Traités », « en laissant la porte ouverte » à ceux qui voudraient rejoindre les plus avancés puisque « l'UE est une et indivisible ».

◆ **Suivi**

● Un Sommet à 27 est prévu le **29 avril 2017** mais devrait être consacré au Brexit, suite à l'annonce par le Royaume-Uni de son activation de l'Article 50 du TFEU le 29 mars.

► Déclaration de Rome du 25 mars 2017 ([ici](#))

► Déclaration commune MEDEF-BDI-BDA ([ici](#))

“L'Europe à plusieurs vitesses” est défendue principalement par les Etats fondateurs de l'UE (en particulier la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg) mais aussi l'Espagne, et vise à permettre aux Etats le souhaitant de conclure entre eux des « coopérations renforcées », dans le cadre des Traités, afin d'accélérer et d'approfondir leur action commune dans certains domaines, tels que la défense (souhaitée par la France), la zone euro (via notamment une harmonisation fiscale et sociale). Ce concept suscite de vives réticences principalement de la part des Etats membres d'Europe de l'Est et du Centre, craignant d'une part d'être marginalisés dans l'UE puisque se développeraient des cadres de coopération intergouvernementale auxquels ils ne participeraient pas, et d'autre part que le marché unique et les libertés de circulation soient rétrogradés en tant qu'objectifs prioritaires pour la totalité des Etats membres.

Aucun projet précis n'émerge de cette Déclaration, qui ne fait aucune référence aux scénarios proposés par la Commission européenne dans son Livre blanc du 1er mars 2017 (cf. Article supra, p.3).

Dans une déclaration commune datée du 17 mars 2017, les patronats allemands (BDI-BDA) et français (Medef) identifient 6 priorités pour relancer l'Europe: 1. Une stratégie de croissance économique « inclusive et de compétitivité » 2. Une « économie ouverte sur le monde » et la lutte contre le protectionnisme notamment fiscal 3. Une coopération économique franco-allemande en matière industrielle, numérique, énergétique et climatique 4. Des politiques industrielles et d'innovation renforcée, via notamment un environnement fiscal, financier et réglementaire favorable 5. Des réformes pour la stabilité et la convergence économique en Europe, comprenant une réduction des dettes souveraines, et le respect intégral du Pacte de stabilité 6. Des perspectives d'emploi et de progrès social.

Résolution du Parlement européen sur l'amélioration du fonctionnement de l'UE à Traités constants

Le **16 février 2017**, le Parlement européen a adopté trois résolutions sur l'avenir de l'UE: deux portent sur l'amélioration du fonctionnement de l'UE à traités constants/ via une modification des Traités, et une sur l'approfondissement de l'intégration de la zone euro.

◆ **Rappel**

● Suite au **référendum britannique** en faveur d'un retrait du Royaume-Uni de l'UE, le 23 juin 2016, et au **Sommet de Bratislava** (Slovaquie), le 16 septembre 2016, lors duquel les 27 ont lancé une réflexion sur l'avenir de l'UE post-Brexit, le Parlement européen a lui aussi entamé une réflexion sur la relance du projet européen.

◆ **Axes d'action**

Les recommandations du Parlement européen pour améliorer le fonctionnement de l'UE à Traités constants sont structurées en 4 axes:

1/ la structure institutionnelle: le Parlement suggère:

- que le Conseil européen se limite à son rôle, défini par le Traité, de définir les orientations et priorités politiques de l'UE, au lieu de régler les dissensions exprimées au niveau du Conseil de l'UE sur tel ou tel dossier législatif;
- que le Conseil de l'UE devienne une véritable « chambre législative », en réduisant le nombre de ses formations, afin de créer un système législatif bicaméral, et qu'il abandonne autant que possible la règle de l'unanimité qui régit encore certaines domaines, pour celle de la majorité qualifiée;
- de fusionner la fonction de président de l'Euro-groupe avec celle de Commissaire aux Affaires économiques et financières, et de rendre l'Euro-groupe responsable devant le Parlement européen;
- d'utiliser la procédure de la coopération renforcée pour favoriser les objectifs de l'UE dans les domaines de compétences non exclusives de l'UE, notamment au sein de la zone euro,
- de veiller à ce que toutes les propositions de la Commission soient pleinement justifiées et assorties d'une analyse d'impact détaillée.

2/ l'Union Économique et Monétaire (UEM):

● le Semestre européen:

- il estime nécessaire de délimiter un nombre limité de domaines où les réformes structurelles s'imposent pour améliorer la compétitivité des Etats membres et améliorer leur convergence économique;
- il insiste sur la nécessité de lutter contre les déséquilibres macroéconomiques et de garantir à long terme le contrôle du déficit et de la dette par un « assainissement » budgétaire « ne nuisant pas à la croissance », par l'amélioration de l'efficacité des dépenses, ou encore par la priorité à l'investissement productif;
- il appelle à simplifier et mieux cibler la procédure du Semestre européen (en réduisant le nombre et ciblant mieux les recommandations par pays) et à le rendre « plus démocratique » (en renforçant le rôle du Parlement dans ce cadre).

● La structure institutionnelle de l'UEM: le parlement appelle à la réformer celle-ci afin de rendre l'UEM plus efficace, plus démocratique (ce qui implique « l'obligation de rendre des comptes au

niveau auquel les décisions sont prises » et donc un renforcement du contrôle du Parlement européen sur les décisions prises au niveau de l'UE), et dotée de moyens accrus (cf. ci-dessous);

● le budget de l'UE et son rôle dans le cadre de l'UEM:

- le Parlement souhaite que le Conseil de l'UE puisse voter le cadre financier pluriannuel de l'UE à la majorité qualifiée (et non plus à l'unanimité);
- se référant au rapport Monti (cf. dossier février 2017, n°233), il souhaite que le budget de l'UE soit davantage financé par des ressources propres de l'UE (via un relèvement des plafonds des ressources propres existantes, et la création de nouvelles ressources de ce type);
- il considère qu'une partie du budget de l'UE financée par les Etats membres de l'euro devrait être utilisée comme capacité budgétaire de la zone euro

3/ l'achèvement du marché intérieur, « premier moteur de la croissance », en particulier en matière d'énergie, de numérique et de services.

En matière d'énergie, le Parlement recommande l'application pleine et en entière de la législation sur le marché intérieur de l'électricité et du gaz par les Etats membres. Il va plus loin en proposant de créer une « réserve stratégique européenne fondée sur les réserves nationales » et d'un « centre commun de négociation avec les fournisseurs » d'énergie des Etats membres de l'UE.

4/ la dimension sociale : le Parlement souligne l'importance de « donner forme à une Europe sociale » afin que le projet européen « continue à bénéficier du soutien des travailleurs ». Il invite la Commission à inclure des critères d'emploi dans l'évaluation des performances macroéconomiques des Etats membres dans le cadre du Semestre européen et préconise d'adopter le principe d'un salaire minimum dans tous les Etats membres, dont le montant serait déterminé par chacun d'eux.

► Résolution du Parlement européen ([ici](#))

Proposition de la Commission pour un renforcement de l'efficacité des autorités nationales de concurrence

Le **22 mars 2017**, la Commission européenne a publié une proposition de directive visant à renforcer l'efficacité des autorités nationales de concurrence (ANC) en imposant aux Etats membres de leur accorder suffisamment de moyens.

◆ **Rappel**

● **Le droit de la concurrence européen** permet à la Commission européenne de mettre un terme au comportement d'une entreprise (cartels ou abus de position dominante sur un marché) ou d'un Etat membre (tel que l'octroi d'aides d'Etat illégales à une entreprise) qui crée des distorsions de concurrence au sein du marché intérieur et nuit au consommateur final (en augmentant les prix ou en réduisant le choix des produits ou services sur un marché donné). La Commission est dotée de pouvoirs importants en termes:

-d'enquête: elle peut notamment réaliser des inspections dans les locaux des entreprises soupçonnées,

-de décision: elle constate les infractions,

-d'amendes: elle inflige aux entreprises des amendes dont le montant peut atteindre 10% de leur chiffre d'affaires total.

● **Le règlement 1/2003** du Conseil impose aux Etats membres d'habiliter les ANC à faire appliquer les règles de concurrence de l'UE sur les cartels et les abus de position dominante (Articles 101 et 102 TFUE) en leur permettant notamment d'infliger des amendes. Ce règlement a également institué un réseau européen de la concurrence (REC) au sein duquel la Commission et les ANC coordonnent l'application des règles de concurrence de l'UE.

● Depuis 2004, la Commission et les ANC ont adopté plus de **1000 décisions** en matière de pratiques anticoncurrentielles, **dont 85% ont été prises par des ANC**.

● Entre novembre 2015 et février 2016, la Commission avait lancé une **consultation publique** relative au renforcement de l'efficacité des ANC.

◆ **Axes d'action**

Selon la Commission, les ANC ne disposent pas des instruments suffisants pour une mise en œuvre effective des règles de concurrence de l'UE sur les cartels et les abus de position dominante. La Commission encourage donc les Etats membres à prendre des mesures nationales pour:

● **renforcer la capacité des ANC à imposer des sanctions aux entreprises (notamment aux sociétés mères et aux successeurs juridiques)** lorsque ceux-ci enfreignent les règles de concurrence, afin notamment :

-d'éviter que les entreprises ne puissent échapper aux amendes via des restructurations ou des fusions: actuellement, dans certains Etats membres, les ANC ne peuvent pas tenir les sociétés mères et/ou les successeurs juridiques pour responsables des

infractions commises par les filiales que ceux-ci contrôlent;

-de permettre aux ANC de faire exécuter les amendes infligées aux entreprises en infraction qui n'ont pas de présence juridique sur leur territoire, notamment les entreprises exerçant des activités à l'international;

● **renforcer l'indépendance des ANC** via notamment le refus de toute subordination à des entités publiques ou privées, dont sont encore dépendantes les ANC de nombreux Etats membres, selon la Commission;

● **renforcer le pouvoir d'enquête des ANC auprès des entreprises** pour leur permettre:

-de recueillir des preuves stockées sur des téléphones mobiles, ordinateurs portables et tablettes;

-d'exiger des entreprises tout renseignement nécessaire dans un délai fixé;

-d'obliger par voie de décision une entreprise à mettre fin à une infraction constatée;

-de mettre en place de mesures provisoires;

● **renforcer les programmes de clémence des ANC** permettant d'accorder une immunité d'amendes partielle ou totale aux entreprises qui:

-présentent des preuves de participation à une entente illégale;

-apportent une coopération « véritable, totale, permanente et rapide » à l'autorité nationale de concurrence.

Selon la Commission des divergences persistent entre les différents programmes de clémence appliqués au sein de l'UE, ce qui dissuade les entreprises de révéler leur participation à des pratiques anticoncurrentielles;

● **renforcer les ressources humaines et financières des ANC, qui sont globalement insuffisantes**. Selon la Commission, cela nuit à la capacité des ANC d'effectuer notamment des inspections simultanées auprès de tous les membres d'une entente présumée, permettant à ceux-ci de détruire les preuves.

◆ **Suivi**

● La proposition de directive devra être adoptée conjointement par le Parlement européen et le Conseil de l'UE (codécision)

● Après adoption, les Etats membres devront transposer la directive dans un délai de deux ans.

► La proposition de la Commission est disponible [ici](#)

Selon la Commission, les disparités entre les moyens dont disposent les autorités nationales de concurrence des différents Etats membres freinent leur coopération, prévue au sein du Réseau européen de la concurrence. Ce système dépend en effet de la capacité des autorités à « s'appuyer mutuellement » pour mettre en œuvre des mesures d'enquête pour leur compte réciproque, système qui, selon la Commission, est mis à mal par le manque d'outils d'enquête adéquats de certaines autorités nationales.

Le « Digital Day », organisé par la Commission européenne le 23 mars à Rome

Le « Digital Day », a été organisé par la Commission européenne le **23 mars 2017**, à Rome, dans le cadre des célébrations du 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome.

◆ **Rappel**

● En mai 2015, la Commission européenne avait publié une stratégie sur le **marché unique numérique** (cf. dossier mai 2015, n°215) qui prévoyait un certain nombre de mesures sur les compétences numériques des travailleurs, l'administration en ligne, la numérisation de l'industrie et la circulation des données au sein de l'UE.

● Le 19 avril 2016, la Commission européenne avait publié une communication présentant un **Plan d'action de l'UE pour soutenir la numérisation de l'industrie européenne**, qui prévoyait notamment une coordination des initiatives des Etats membres pour soutenir la numérisation de leur industrie et encourager les échanges de bonnes pratiques. Cette communication était notamment complétée par une communication sur le cloud qui appelait à la création d'un écosystème européen de calcul à haute performance, et une communication sur l'administration en ligne (cf. dossier mars-avril 2016 n°224).

● Le 10 janvier 2017, la Commission européenne a publié une **communication sur l'économie des données dans l'UE**, dans laquelle elle souligne vouloir favoriser la libre circulation des données non personnelles dans l'UE ainsi que clarifier les règles relatives à l'économie de la donnée (accessibilité, responsabilité, portabilité des données).

◆ **Axes d'action**

L'évènement du 23 mars a réuni des ministres d'Etats membres, des entrepreneurs, des experts et des universitaires sur le thème du renforcement de la coopération entre les Etats membres et l'UE en matière de numérique. Les débats se sont articulés autour de cinq thèmes principaux:

1/La numérisation de l'industrie

La Commission a lancé une plateforme européenne regroupant 12 initiatives nationales de numérisation de l'industrie existantes et 9 en projet. Cette plateforme, prévue par le plan d'action de la Commission sur la numérisation de l'industrie d'avril 2016, vise à favoriser:

-les investissements conjoints (les Etats membres et l'UE prévoient pour les cinq prochaines années des investissements combinés de plus de 50 milliards d'euros pour soutenir la transformation numérique des entreprises européennes)

-les échanges de bonnes pratiques entre les initiatives nationales.

2/L'Europe, acteur mondial du calcul à haute performance

● Les ministres (économie, recherche, industrie, éducation) français, allemand, portugais, espagnol, italien, luxembourgeois et néerlandais, ont signé une déclaration qui affirme leur volonté de promouvoir l'émergence de la prochaine génération

d'infrastructures de calcul (les « supercalculateurs »), via notamment:

-la mise en place au niveau européen d'un cadre de coopération en faveur du développement d'une infrastructure de « supercalcul » disponible à travers l'UE pour les « scientifiques et les partenaires privés et publics » (« European High Performance Computing »);

-la préparation, en lien avec la Commission, d'ici fin 2017, d'une feuille de route pour la mise en place de cette infrastructure de supercalculateur.

3/Vers une mobilité connectée et automatisée

● Un grand nombre d'Etats membres (plus la Norvège et la Suisse) ont signé une lettre d'intention visant à établir, avec la Commission, un cadre juridique pour les essais transfrontaliers de conduite connectée (particulièrement les voitures autonomes), notamment fondé sur:

-des règles harmonisées en matière d'accès aux données, de responsabilité et de connectivité;

-le développement des coopérations existantes à des projets pilote de recherche et de tests notamment sur la sécurité routière.

● Les Etats signataires s'engagent à identifier, en lien avec la Commission, des actions concrètes à mettre en place d'ici septembre 2017.

4/L'impact de la numérisation sur l'emploi et les compétences

Dans ce cadre, la Commission a présenté un projet pilote en faveur des stages numériques, censé permettre à plus de 6000 étudiants, entre 2018 et 2020, de bénéficier d'une expérience professionnelle dans le cadre de programmes de l'UE existants et de réseaux tels que la « coalition en faveur des compétences et des emplois numériques » (cf. dossier juin 2016 n°226). Ces stages pourraient être proposés dans des secteurs tels que la cybersécurité, les mégadonnées, les technologies quantiques ou l'intelligence artificielle.

5/Mise à jour du cadre pour les services publics numériques

Dans le cadre de sa stratégie pour un marché unique numérique, la Commission a présenté une communication présentant une mise à jour du cadre d'interopérabilité européen pour les services publics numériques des Etats membres. Celle-ci vise à donner une approche commune aux administrations nationales, lors de la mise en ligne de leurs services, via 47 recommandations centrées notamment sur:

*l'ouverture et la gestion d'information;

*la portabilité des données;

*la gouvernance de l'interopérabilité.

Selon la Commission, cette réforme permettra notamment aux entreprises de mieux communiquer avec leurs administrations nationales et celles des autres Etats membres.

◆ **Suivi**

● En mai 2017, la Commission présentera son examen à mi-parcours de la stratégie pour un marché unique numérique.

► La déclaration sur le calcul à haute performance est disponible [ici](#)

► Le lettre d'intention sur la mobilité connectée et automatisée est disponible [ici](#)

► La communication de la Commission mettant à jour le cadre d'interopérabilité européen est disponible [ici](#)

L'Alliance Industrie du Futur, dont le Cercle est membre associé, fait partie des 12 initiatives nationales présentes dans la plateforme européenne de coordination lancée par la Commission. Cette plateforme est l'aboutissement d'un processus lancé en 2016 avec notamment une table-ronde européenne en septembre 2016 réunissant les représentants des initiatives nationales autour du Commissaire Oettinger ainsi que la tenue d'un « stakeholder Forum » à Essen fin janvier 2017.

Agenda des Institutions — Avril 2017

Date	Evènements	Lieu
03-06/04	Session plénière du Parlement européen	Strasbourg
06/04	Conseil compétitivité (informel)	Malte
07/04	Conseil affaires économiques et financières (informel)	Malte
25-26/04	Conseil environnement (informel)	Malte
26-27/04	Mini-plénière du Parlement européen	Bruxelles

Agenda des Evènements

Date	Evènements	Lieu
03-04/04	Shaping the future - 1st European Conference on Connected and Automated Driving , organisé par la Commission européenne	Bruxelles
19/04 14h30-16h30	Brexiting the Energy Union , organisé par le think tank EPC	Bruxelles
20/04 14h30-17h30	The EU ETS and national carbon pricing policies: addressing overlaps and complementarity , organisé par le think tank EPC	Bruxelles
25/04 12h30-14h30	Protecting the privacy of electronic communications: getting the next steps right , organisé par le think tank Bruegel	Bruxelles
02/05 15h-17h	Post-Summit Briefing , organisé par EPC	Bruxelles
04/05 15h-17h	How to turn digitalisation into opportunities for all? , organisé par EPC	Bruxelles